

CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 février 2014

Séance n°1

3 ter rue Maurice
B.P. 41
35 290 SAINT-MEEN LE GRAND
tél : 02 99 09 44 80
fax : 02 99 09 44 85
mél : ce.0351850w@ac-rennes.fr

ORDRE DU JOUR

Questions financières: (Gestionnaire)

- ✓ D.B.M
- ✓ Admission en non-valeur de créances
- ✓ Convention d'adhésion à un groupement de commandes
- ✓ Convention de groupement comptable
- ✓ Répartition des fonds sociaux
- ✓ Diverses affaires financières

Questions pédagogiques

- ✓ Répartition de la Dotation Globalisée Horaire

Début de la séance à 18h10.

Présents à la séance du 11 février 2014

Membres titulaires : M. MICHEL, M. KERVEILLANT, M. JAMET, M. CLOUIN, M. JALU, Mme NOËL, Mme STEPHAN, M. HENRY, M. LAUNAY, M. GAIN, Mme MOONESAMY, M. SOLSONA, Mme POURCHET.

Membres suppléants: Mme MALRIEU, M. SARRAZIN, Melle BOUSSIN

Étaient excusés : Mme VARICHON, M. COTTARD, Mme KEROUANTON, Mme MAURAS

Invités : Mme TALVARD, M. DOUTRELEAU

Le Conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de M. Philippe MICHEL, Principal du collège Camille Guérin, le 11 février 2014, suite à la convocation adressée aux Membres du Conseil le 31 janvier 2014, conformément aux dispositions du code de l'éducation.

A l'ouverture de la séance, 16 membres étaient présents sur les 24 composants le Conseil, le quorum est atteint.

Répartition des Fonds Sociaux :

Monsieur le Gestionnaire propose la répartition des fonds sociaux comme suit, en précisant que les besoins les plus marqués pour les familles s'expriment essentiellement à travers les demandes réalisées auprès du Fond Social des Cantines :

- 2207,00 € au Fond Social des Cantines
- 200,00 € au Fond Social Collégien

DELIBERATION N° 1 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, approuve à l'unanimité la répartition des Fonds Sociaux présentée par M. Le Gestionnaire.

Pour : 16 Contre : 0
Blancs/Nuls : 0 Abstentions : 0

Admission en non-valeur d'une créance :

Monsieur le Gestionnaire précise que cette créance est ancienne et que les différents recours engagés n'ont pas permis son recouvrement.

DELIBERATION N° 2 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, décide l'admission en non-valeur d'une créance de 481,24 €.

Pour : 16 Contre : 0
Blancs/Nuls : 0 Abstentions : 0

Reliquat d'une sortie pédagogique datant de 2009 (délibération n°59 de novembre 2013) :

DELIBERATION N° 3 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, approuve à l'unanimité l'affectation des recettes exceptionnelles de 120,21 € au service Activités Pédagogiques (AP).

Pour : 16 Contre : 0
Blancs/Nuls : 0 Abstentions : 0

Affectations de recettes exceptionnelles : 1389,24 € (délibération n°51 d'octobre 2013 : reliquat non réclamé sur un poste de CUI) :

Monsieur le Gestionnaire propose que ce reliquat soit affecté comme suit :

- Administration Logistique ALO : 1000.00 €
- Activités Pédagogiques AP : 389,24 €

DELIBERATION N° 4 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, approuve l'affectation des recettes exceptionnelles aux services ALO et AP proposée par M. Le Gestionnaire.

Pour : 16 Contre : 0
Blancs/Nuls : 0 Abstentions : 0

Convention de groupement de l'agence comptable :

DELIBERATION N° 5 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, autorise le Chef d'établissement à signer la convention de groupement de l'agence comptable.

Pour : 16 Contre : 0
Blancs/Nuls : 0 Abstentions : 0

Convention proposée par le Conseil Général pour la maintenance du matériel élévateur :

DELIBERATION N° 6 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni, le 11 février 2014, autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention de groupement de commandes du Conseil Général pour la maintenance du matériel élévateur.

Pour : 16 Contre : 0
Blancs/Nuls : 0 Abstentions : 0

Convention avec la mairie de St Méen pour l'accueil de plusieurs élèves au restaurant scolaire municipal les 5 et 6 septembre 2013 :

Monsieur le Principal explique les difficultés rencontrées depuis deux années scolaires pour absorber au self le nombre croissant de ½ pensionnaires.

Lors de la visite de Monsieur le Vice-Président du Conseil Général, ces difficultés ont été évoquées et plusieurs pistes d'organisation ont été proposées. L'urgence de la situation, d'autant plus que l'effectif du collège augmente de manière significative cette année et encore pendant les prochaines années, a conduit le Conseil Général à envisager une externalisation de la demi-pension d'une classe au restaurant municipal, sous réserve des capacités d'accueil suffisantes.

Il a été envisagé en collaboration avec la municipalité de Saint Méen le Grand et sous conventionnement tripartite de diriger 30 à 50 collégiens vers la cantine municipale mitoyenne au collège, moyennant un surcoût résultant du différentiel entre les prix pratiqués par chaque structure et au détriment du collège.

Le Conseil Général s'engageant à honorer cette créance.

Pendant l'été, Monsieur le Principal a travaillé sur les emplois du temps des classes et des enseignants pour permettre un passage plus nombreux d'élèves à partir de 11h30. Cette évolution qui, couplée à la transformation de la salle Multimédia du collège en salle de cours polyvalente (ce qui avait été aussi évoquée lors de la même visite de Monsieur le Vice-Président du Conseil Général), s'est avérée extrêmement efficace pour le désengorgement du self, rendant inutile l'externalisation de la restauration d'une partie de nos demi-pensionnaires.

Cette solution a été trouvée au prix d'une réorganisation pédagogique contraignant entre autre les professeurs principaux à tenir leurs heures de vie de classe pendant l'interclasse du midi et en dehors de leurs emplois du temps respectifs.

Entre temps, les services du Conseil Général et de la Mairie ont organisé l'accueil et le conventionnement.

Monsieur le Principal a stoppé l'opération à la prérentrée pour éviter les dépenses supplémentaires. Deux repas avaient été commandés avant le départ en vacances en juillet et dans le respect de la parole donnée aux services de la Mairie ainsi qu'à la responsable de la cuisine municipale, nos élèves ont déjeuné et la facture sera honorée.

La facturation par la Mairie a été accompagnée par une Convention que Monsieur le Principal demande d'approuver.

Les services du Conseil Général ont indiqué au chef d'établissement de payer cette facture sur fonds propres car les tergiversations de début d'année ont perturbé les services et que le conventionnement les impliquant n'est plus d'actualité.

DELIBERATION N° 7 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, autorise le Chef d'Etablissement à signer la convention avec la mairie de Saint Méen Le Grand concernant l'accueil de plusieurs élèves au restaurant scolaire municipal les 5 et 6 septembre 2013.

Pour :	16	Contre :	0
Blancs/Nuls :	0	Abstentions :	0

Sur demande de l'Agent Comptable en charge de notre Etablissement, Monsieur le Gestionnaire présente les tarifications relatives aux pertes ou aux dégradations de matériel applicables au sein de l'établissement :

Perte de carnets de correspondance : 2,00 €/carnet:

DELIBERATION N° 8 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, autorise l'établissement à percevoir une participation des familles pour le remboursement de carnets de correspondance perdus à hauteur de 2,00 € le carnet

Pour :	16	Contre :	0
Blancs/Nuls :	0	Abstentions :	0

Pertes de livres du CDI :

DELIBERATION N° 9 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, autorise l'établissement à percevoir une participation des familles au remboursement de livres du CDI perdus, à hauteur du prix de rachat des dits livres.

Pour :	16	Contre :	0
Blancs/Nuls :	0	Abstentions :	0

Dégradations causées par les élèves :

DELIBERATION N° 10 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, autorise l'établissement à percevoir une participation des familles au remboursement de dégradations causées par leur enfant.

Pour :	16	Contre :	0
Blancs/Nuls :	0	Abstentions :	0

Monsieur Le Principal indique aux membres du Conseil d'Administration le mode de calcul de la **Dotations Globalisée Horaire** pour les différents collèges du Département. Il évoque les prévisions d'effectifs pour la prochaine année scolaire et il souligne la montée en puissance du nombre d'élèves dans un avenir très proche.

La DGH 2014 2015 est identique à la précédente moins une heure. La différence est issue du nombre plus important d'élèves de 5è dont la valeur de l'horaire par élève est moins élevée que celle des élèves de 3è dont les effectifs sont en légère baisse.

Le nombre de divisions est toujours de seize.

Les horaires obligatoires pour chaque niveau et les horaires statutaires disciplinaires sont dotés.

Un volume horaire libre est à la disposition de l'établissement. Monsieur le Principal a donc pris comme référence le contrat d'objectif, qui lie l'établissement aux autorités académiques et le Projet d'Etablissement, pour répartir ces horaires.

Les dispositifs d'aide organisés pour la réussite des élèves et particulièrement pour les hisser au meilleur de leur parcours, de la 6^è à la 3^è, sont reconduits pour certains et partiellement pour le dispositif 6^è.

Le dispositif spécifique de 6^è, reconnu l'an dernier par le DASEN lors de sa visite au collège et plébiscité par les enseignants de CM2 est partiellement reconduit à hauteur de 5 heures en Lettres et 4 heures en Mathématiques. La 5^è heure de Mathématiques, les 2 heures en Sciences et Vie de la Terre et en Technologie ne sont pas maintenues.

Les dispositifs en :

- Lettres : 5^è (2 heures), 4^è (4 heures) et 3^è (4,5 heures)
- Mathématiques : 5^è (2 heures), 4^è (2 heures), 3^è (3 heures)
- Sciences et Vie de la Terre : 3^è (2 heures)
- EPS : 6^è renforcement de l'encadrement en Natation et Course d'Orientation.

Monsieur le Principal décrit le différentiel entre le potentiel d'heures apporté par les postes d'enseignants titulaires et les besoins effectifs recensés dans le descriptif précédent. Les besoins dans chaque discipline s'expriment en heures postes et/ou HSA et seront pourvus par des compléments de service de Titulaire sur Zone de remplacement et/ou de professeurs contractuels et également par des Heures Supplémentaires Année (voir tableau ci-joint).

19h20 : arrivée d'un représentant des parents d'élèves (M. Pézennec)

19h30 : départ d'un représentant des parents d'élèves (M. Solsona)

Les représentants des enseignants constatent des prévisions nombreuses de BMP pour des petits horaires (3h en histoire-géographie). Ils regrettent la multiplication des personnels (titulaires sur ZR, contractuels ou vacataires) affectés sur ces BMP, si petits qu'ils ne leur permettent pas de s'intégrer à l'établissement et donnent lieu à des conditions de travail pénibles. Le fonctionnement de l'établissement et la cohérence des équipes pédagogiques en sont affectés.

Ils s'interrogent aussi sur la répartition de 4h demandées en BMP math et 4,4 HSA en math, au lieu d'un BMP de 8h et de 0,4 HSA ?

Monsieur Le Principal répond qu'il s'agit de répartir au mieux les HSA et que trois titulaires de mathématiques seront à temps complet l'an prochain, donc susceptibles d'« absorber » au minimum 3 HSA.

Que se passe-t-il si les BMP et/ou HSA prévus ne sont pas pourvus à la rentrée ?

Monsieur Le Principal admet que la question peut se poser. Les solutions sont alors trouvées par les services du Rectorat qui recensent les moyens disponibles. Les chefs d'établissement d'une même zone géographique contribuent également à remédier à ces situations exceptionnelles dès le début septembre.

En SVT, où les deux titulaires sont à temps partiel de droit pour élever un enfant, il est prévu de demander la venue d'un stagiaire. Les représentants des enseignants soulignent qu'un encadrement de stagiaire demande du temps et de la disponibilité, ce qui ne paraît pas bien adapté à la situation prévue.

Monsieur Le Principal souligne le professionnalisme des deux collègues et le sens de l'intérêt général dont elles font preuve au quotidien pour rester optimiste.

19h35 : suspension de séance à la demande des représentants des parents d'élèves.

19h43 : reprise de la séance.

Monsieur le Principal soumet la répartition de la Dotation Globalisée Horaire au vote.

DELIBERATION N° 11 / 02-14

Le Conseil d'Administration du Collège Camille Guérin, réuni le 11 février 2014, décide de rejeter la répartition de la DGH.

Pour :	4	Contre :	10
Blancs/Nuls :	0	Abstentions :	2

**APRES AVOIR REMERCIE LES MEMBRES DU CA
MONSIEUR LE PRINCIPAL LEVE LA SCEANCE A 19H57**

ANNEXE 1

Motion déposée par les représentants des parents d'élèves au CA du Collège Camille Guérin de Saint Méen le Grand du 11 février 2014

Lors de la commission permanente qui s'est tenue le 10/02/2014, Le Principal du collège Camille Guérin nous a fait état des moyens qui étaient attribués à son établissement et de la répartition qu'il en avait faite.

Force est de constater que les moyens alloués ne permettent pas le maintien de dispositifs que nous considérons pourtant nécessaires à la réalisation du projet d'établissement du collège Camille Guérin. Ces dispositifs font leurs preuves et permettent de soutenir des élèves en position de faiblesse (dispositif Français, mathématiques, SVT, Technologie en 6° pour 15 élèves, théâtre en 5° pour une classe, français en 4° pour 15 élèves en difficultés, français et mathématiques pour 3 classes de 3° sur 4), et d'accompagner des élèves en meilleure réussite (dispositif bilangue avec dédoublement des classes de langues pour l'effectif concerné).

Autant de dispositifs qui permettent de pallier, au moins partiellement, certaines difficultés auxquelles le collège fait face : sa situation géographique éloignée des lieux d'ouverture culturelle, son public issu majoritairement de CSP défavorisées... En tant que parents, nous avons pu constater le bienfondé de ces dispositifs et en mesurer l'impact bénéfique sur les élèves concernés. Nous souhaitons donc vivement qu'ils puissent être non seulement maintenus, mais développés pour amener encore plus d'élèves, nos enfants, vers la réussite.

Cette année, il manque donc 9 heures que nous demandons aux services du rectorat de Rennes de bien vouloir accorder à l'établissement. Mais au-delà, nous souhaiterions voir l'équipe pédagogique se stabiliser pour pérenniser le travail et l'investissement humain réalisé, notamment dans un contexte de croissance des effectifs élèves. La prise en compte de façon pérenne de ces dispositifs particuliers au collège Camille Guérin permettrait aux enseignants de se consacrer pleinement et sereinement à leurs missions éducatives.

ANNEXE 2

Motion déposée au CA du 11 février 2014 par les Représentants des personnels d'enseignement ou d'éducation

Nous, enseignants du collège Camille Guérin de Saint-Méen-Le-Grand (35), ne pouvons nous satisfaire de la DGH qui est octroyée à notre établissement pour la prochaine rentrée 2014-2015.

Cette DGH résulte de la stricte application des règles de calcul académiques et ne tient aucun compte des particularités de notre fonctionnement. Par ailleurs, elle nous est cette année défavorable, puisque nous accueillons nettement plus d'élèves en 5^{ème} qu'en 3^{ème}.

Rappelons que depuis plusieurs années maintenant, l'équipe met en place et assure le fonctionnement de plusieurs dispositifs :

français-mathématiques-SVT-technologie en 6^{ème} pour 15 élèves en difficulté (estime de soi, méthodes de travail)

théâtre en 5^{ème} pour une classe

français en 4^{ème} pour 15 élèves en difficulté

français et mathématiques en 3^{ème} pour 3 classes sur 4

(voir projet d'établissement)

Certains de ces dispositifs ont fonctionné plusieurs années à moyens constants, mais l'augmentation continue des effectifs à laquelle nous faisons face (et qui est continuellement sous-estimée) ne nous le permet plus.

C'est pourquoi nous avons demandé l'an dernier une audience auprès de M. Le DASEN. Il s'est déplacé au collège en mai 2013 et lui avons alors expliqué et montré les spécificités de notre établissement : éloignement de Rennes et des lieux d'ouverture culturelle ; CSP majoritairement défavorisées et très défavorisées ; manque d'ambition des familles dans l'orientation de leurs enfants ; internat...

À l'issue de cette rencontre, nous avons obtenu la plupart des heures qui manquaient au fonctionnement de ces dispositifs (12,8 h).

Nous devons constater à cette date que ces heures n'ont pas été reconduites pour la rentrée prochaine et que nous sommes devant l'alternative habituelle : fermer nos dispositifs (donc se contenter d'un fonctionnement minimal, inadapté au public que nous accueillons) ou lutter pour obtenir à nouveau les heures nécessaires.

Cette guerre d'usure qui nous oblige chaque année à devoir (ré)expliquer, (re)négocier les **heures poste** nécessaires à des dispositifs d'aide et d'ouverture qui font pourtant leurs preuves, et qui sont encouragés et reconnus par notre hiérarchie, ne nous permet pas de mener notre travail dans la sérénité et gêne la pérennisation des équipes.

Dans l'état actuel des propositions, nous ne pouvons donc pas accepter cette DGH qui ne tient pas compte de notre travail et de notre investissement au service de nos élèves, et nous sollicitons donc auprès des services du Rectorat de Rennes les 9 heures qui nous permettront d'assurer « nos » dispositifs sans empiéter sur le pré carré des autres disciplines.